

Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits

Association Loi 1901 (J.O. du 4 septembre 1985)

4, place des Jacobins 38130 Échirolles - France Tél : 04 76 22 75 55

Courriel : contact@cdthed.fr Site : http://www.cdthed.fr/ Échirolles, le 24 octobre 2007

Communiqué

Pauvreté et handicap (suite) : Le discours indécent de Valérie Latard !

Selon une dépêche de l'AFP en date du 23 octobre, Madame Valérie Latard, Secrétaire d'État à la Solidarité, s'est « interrogée sur la pertinence d'une augmentation de l'allocation adulte handicapé (AAH) (...) À chaque fois que l'on revalorise l'AAH, on rend encore plus dé-incitatif l'accès à l'emploi ».

Ainsi, selon Madame la Secrétaire d'État, si les travailleurs handicapés restent sans emploi, la faute en incomberait à leurs ressources trop élevées, qui les dissuaderaient – ces fainéants! – de travailler, et non pas aux entreprises qui ne veulent pas les embaucher...

La Secrétaire d'État a affirmé (toujours selon l'AFP) « que le revenu global vient de la prestation de compensation du handicap d'une part, de l'AAH d'autre part, de l'emploi pour d'autres et des droits connexes ».

Il s'agit-là d'un mensonge pur et simple puisque, Madame la Secrétaire d'État le sait parfaitement, la PCH, à la différence de l'AAH, est une prestation qui sert à rembourser, sur frais justifiés, des dépenses liées à la dépendance de la personne handicapée (salaire des tierces personnes, achat de fauteuil roulant, frais d'aménagement du logement, etc.), et en aucune façon à lui procurer un revenu!

Avec de tels discours, on peut légitimement s'interroger sur le but réel assigné au « Comité de suivi de la loi sur le handicap de 2005 » qui aurait, entre autres tâches, celle de « se pencher sur le thème des ressources et de l'emploi »... Ce Comité de suivi aurait-il pour but caché de cautionner le maintien dans la misère des allocataires handicapés, réduits, pour seules ressources, à l'AAH, soit 621 euros par mois – 200 euros en dessous du seuil officiel de pauvreté ?

Alors que le Projet de Loi de finances 2008 prévoit une augmentation ridicule de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) de 2,1 % (1, 1 % en janvier et 1 % en septembre), ce qui ne représente que 13,05 euros par mois, le CDTHED rappelle la revendication des handicapés qui exigent, de toute urgence, l'alignement de l'AAH et de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA, anciennement : Minimum vieillesse) sur le SMIC net, soit environ 1000 euros par mois.

Pour le CDTHED, le Président : Henri Galy